

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : Powder-Spray

Code produit: SA00661

Version actuelle: 6.0.0, établi le: 29.11.2018

Version remplacée: 5.0.0, établi le: 28.11.2018

Région: FR

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial

Powder-Spray

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange

soins vétérinaires

Utilisations contre-indiquées

Donnée non disponible.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse

EW Nutrition GmbH
Hogenbögen 1
49429 Visbek

N° de téléphone +49 (0)4445 98 68 - 0
N° Fax +49 (0)4445 98 68 - 119
e-mail info@ew-nutrition.com

Service émetteur / téléphone

+49 (0)421 5 72 92 - 0

Informations relatives à la fiche de données de sécurité

sdb_info@umco.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

01 45 42 59 59 (ORFILA)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Aerosol 1; H222
Aquatic Chronic 2; H411
Skin Irrit. 2; H315
Skin Sens. 1; H317
STOT SE 3; H336
Asp. Tox. 1; H304

Informations relatives à la classification

La classification et l'étiquetage en matière de sensibilisation respiratoire et/ou cutanée sont basées sur les résultats des études toxicologiques réalisées sur le produit (mélange).

Le produit a été classé en utilisant les méthodes mentionnées ci-dessous et décrites à l'Article 9 et les critères spécifiés dans le Règlement (CE) Nr. 1272/2008 :

Dangers physiques: évaluation des données avec l'annexe I, Partie 2

Dangers pour la santé et dangers pour l'environnement: évaluation des données toxicologiques et écotoxicologiques en conformité avec l'Annexe I, Partie 3, 4 et 5.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément aux critères du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Pictogrammes de danger



SGH02



SGH07



SGH09

Mention d'avertissement

Danger

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : Powder-Spray

Code produit: SA00661

Version actuelle: 6.0.0, établi le: 29.11.2018

Version remplacée: 5.0.0, établi le: 28.11.2018

Région: FR

Mentions de danger

H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H229	Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P211	Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251	Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux.
P391	Recueillir le produit répandu.
P405	Garder sous clef.
P410+P412	Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans une installation conformément à la réglementation locale et nationale.

2.3 Autres dangers

Forme des mélanges explosifs au contact de l'air.

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : Powder-Spray

Code produit: SA00661

Version actuelle: 6.0.0, établi le: 29.11.2018

Version remplacée: 5.0.0, établi le: 28.11.2018

Région: FR

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Non applicable. Le produit n'est pas une substance.

3.2 Mélanges

Composants dangereux

N°	Dénomination de la substance		Indications complémentaires	
	N° CAS / CE / Index / REACH	Classification (CE) 1272/2008 (CLP)	Concentration	%
1	butane			
	106-97-8 203-448-7 601-004-00-0 01-2119474691-32	Flam. Gas 1; H220 Press. Gas liq.; H280	>= 25,00 - < 50,00	% en poids
2	oxyde de zinc			
	1314-13-2 215-222-5 030-013-00-7 01-2119463881-32	Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	>= 2,50 - < 25,00	% en poids
3	propane			
	74-98-6 200-827-9 601-003-00-5 01-2119486944-21	Flam. Gas 1; H220 Press. Gas liq.; H280	>= 10,00 - < 25,00	% en poids
4	Hydrocarbures, C6-C7, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane			
	64742-49-0 926-605-8 - 01-2119486291-36	Aquatic Chronic 2; H411 Asp. Tox. 1; H304 Flam. Liq. 2; H225 STOT SE 3; H336	>= 5,00 - < 10,00	% en poids
5	hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cyclènes, <5% n-hexane			
	64742-49-0 921-024-6 - 01-2119475514-35	Aquatic Chronic 2; H411 Flam. Liq. 2; H225 Skin Irrit. 2; H315 STOT SE 3; H336 Asp. Tox. 1; H304	< 5,00	% en poids
6	Hydrocarbures, C6, isoalcanes, >5% n-hexane			
	64742-49-0 931-254-9 - 01-2119484651-34	Flam. Liq. 2; H225 Asp. Tox. 1; H304 Skin Irrit. 2; H315 STOT SE 3; H336 Aquatic Chronic 2; H411	< 5,00	% en poids
7	Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques			
	- 927-510-4 - 01-2119475515-33	Aquatic Chronic 2; H411 Asp. Tox. 1; H304 Flam. Liq. 2; H225 Skin Irrit. 2; H315 STOT SE 3; H336	< 5,00	% en poids
8	cyclohexane			
	110-82-7 203-806-2 601-017-00-1 01-2119463273-41	Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 Asp. Tox. 1; H304 Flam. Liq. 2; H225 Skin Irrit. 2; H315 STOT SE 3; H336	< 0,50	% en poids
9	n-hexane			

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : Powder-Spray

Code produit: SA00661

Version actuelle: 6.0.0, établi le: 29.11.2018

Version remplacée: 5.0.0, établi le: 28.11.2018

Région: FR

110-54-3 203-777-6 601-037-00-0 01-2119480412-44	Aquatic Chronic 2; H411 Asp. Tox. 1; H304 Flam. Liq. 2; H225 Repr. 2; H361f Skin Irrit. 2; H315 STOT RE 2; H373 STOT SE 3; H336	< 0,50	% en poids
---	---	--------	------------

Pour le texte complet des phrases H et EUH mentionnées: voir article 16

N°	Note	Limites de concentration spécifiques	Facteur M (aiguë)	Facteur M (chronique)
1	C, U	-	-	-
2	-	-	M = 1	-
3	U	-	-	-

Pour le texte complet des notes: voir article 16 « Notes relatives à l'identification, à la classification et à l'étiquetage des substances ((CE) No 1272/2008, Annexe VI) ».

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Indications générales

En cas de doute, ou si des symptômes persistent, faire appel à un médecin. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Après inhalation

Assurer un apport d'air frais. Respiration irrégulière/arrêt de la respiration: respiration artificielle. Mettre en position latérale de sécurité lors de la perte de connaissance et demander les conseils d'un médecin.

Après contact cutané

En cas de contact avec la peau, laver à l'eau savonneuse. NE PAS utiliser de solvants ni de diluants.

Après contact oculaire

Enlever les lentilles de contact. Rincer soigneusement à l'eau courante pendant 10 à 15 minutes, les paupières bien écartées et en protégeant l'œil non affecté.

Après ingestion

Ne pas faire vomir. Appeler immédiatement le médecin. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente. Garder au repos.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Donnée non disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agent d'extinction approprié

Mousse stable aux alcools; Produit d'extinction à sec; Dioxyde de carbone; Eau pulvérisée

Agent d'extinction non approprié

Jet d'eau

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Un incendie produira une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé. L'échauffement provoque une élévation de la pression avec risque d'éclatement. En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de: Oxyde d'azote (NO_x); Acide chlorhydrique (HCl); Monoxyde de carbone (CO); Dioxyde de carbone (CO₂)

5.3 Conseils aux pompiers

Des appareils respiratoires appropriés peuvent être requis. Dans le cas d'un incendie refroidir avec l'eau les récipients. Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : Powder-Spray

Code produit: SA00661

Version actuelle: 6.0.0, établi le: 29.11.2018

Version remplacée: 5.0.0, établi le: 28.11.2018

Région: FR

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Tenir à l'écart de toute source d'incendie. Ne pas inhaler les vapeurs. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

Pour les secouristes

Donnée non disponible. Equipement de protection individuelle – cf. rubrique 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout. Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, p.ex. sables, terre, vermiculite, terre de diatomées, puis les collecter dans des fûts en vue de leur élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13). Nettoyer de préférence avec un détergent ; éviter l'utilisation de solvants.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Informations concernant la manipulation en toute sécurité : voir rubrique 7. Informations concernant l'équipement de protection individuelle (EPI) voir rubrique 8. Informations concernant l'élimination : voir rubrique 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Indications pour l'utilisation en toute sûreté

Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeur supérieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle. Utiliser le produit dans des locaux dépourvus de toute flamme nue ou autres sources d'ignition, et posséder un équipement électrique protégé. Observer les réglementations de la protection du travail.

Mesures générales de protection et d'hygiène

Ne pas manger/boire/fumer pendant l'utilisation.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. Elles peuvent se répandre lelong du sol et former des mélanges explosifs avec l'air.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques et conditions de stockage

Toujours conserver la préparation dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine. Informations supplémentaires voir l'étiquette. Tenir éloigné de chaleur et de la lumière solaire directe. Conserver les récipients à l'abri de l'humidité, dans un endroit frais et bien ventilé.

Température de stockage recommandée

Valeur 20 - 25 °C

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Aire de stockage dotée d'une bonne aération.

Indications concernant le stockage avec d'autres produits

Tenir éloigné d'agents oxydants ainsi que de matières fortement acides ou alcalines.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Donnée non disponible.

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : Powder-Spray

Code produit: SA00661

Version actuelle: 6.0.0, établi le: 29.11.2018

Version remplacée: 5.0.0, établi le: 28.11.2018

Région: FR

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites sur les lieux de travail

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	butane	106-97-8	203-448-7
Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France			
	n-Butane		
	VLE (8h)	1900 mg/m ³	800 ppm
2	oxyde de zinc	1314-13-2	215-222-5
Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France			
	Zinc (oxyde de)		
	fumées		
	VLE (8h)	5 mg/m ³	
Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France			
	Zinc (oxyde de)		
	poussières		
	VLE (8h)	10 mg/m ³	
3	cyclohexane	110-82-7	203-806-2
2006/15/EC			
	Cyclohexane		
	VLE (8h)	700 mg/m ³	200 ppm
Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France			
	Cyclohexane		
	VLE (courte durée)	1300 mg/m ³	375 ppm
	VLE (8h)	700 mg/m ³	200 ppm
	Remarque/s	(11)	
4	n-hexane	110-54-3	203-777-6
2006/15/EC			
	n-Hexane		
	VLE (8h)	72 mg/m ³	20 ppm
Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France			
	n-Hexane		
	VLE (8h)	72 mg/m ³	20 ppm
	Remarque/s	R2	

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : Powder-Spray

Code produit: SA00661

Version actuelle: 6.0.0, établi le: 29.11.2018

Version remplacée: 5.0.0, établi le: 28.11.2018

Région: FR

Valeurs DNEL, DMEL et PNEC

valeurs DNEL (travailleurs)

N°	Dénomination de la substance			N° CAS / CE	
	Voie d'exposition	durée d'action	effet	Valeur	
1	oxyde de zinc			1314-13-2 215-222-5	
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	83	mg/kg/jour
	concerne : Zn Remarque/s : insoluble				
	par inhalation			(chronique) à long terme	
			systémique	5	mg/m ³
	concerne : Zn Remarque/s : insoluble				
2	Hydrocarbures, C6-C7, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane			64742-49-0 926-605-8	
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	773	mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	2035	mg/m ³
3	hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cyclènes, <5% n-hexane			64742-49-0 921-024-6	
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	773	mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	2035	mg/m ³
4	Hydrocarbures, C6, isoalcanes, >5% n-hexane			64742-49-0 931-254-9	
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	13964	mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	5306	mg/m ³
5	Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques			- 927-510-4	
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	300	mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	2085	mg/m ³
6	cyclohexane			110-82-7 203-806-2	
	par inhalation	à court terme (aiguë)	systémique	700	mg/m ³
7	n-hexane			110-54-3 203-777-6	
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	11	mg/kg
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	75	mg/m ³

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : Powder-Spray

Code produit: SA00661

Version actuelle: 6.0.0, établi le: 29.11.2018

Version remplacée: 5.0.0, établi le: 28.11.2018

Région: FR

valeurs DNEL (consommateur)

N°	Dénomination de la substance			N° CAS / CE			
	Voie d'exposition	durée d'action	effet	Valeur			
1	oxyde de zinc			1314-13-2 215-222-5			
	orale	(chronique) à long terme	systémique	0,83	mg/kg/jour		
	concerne : Zn Remarque/s : insoluble						
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	83	mg/kg/jour		
concerne : Zn Remarque/s : insoluble							
par inhalation				(chronique) à long terme	systémique	2,5	mg/m ³
concerne : Zn Remarque/s : insoluble							
2	Hydrocarbures, C6-C7, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane			64742-49-0 926-605-8			
	orale	(chronique) à long terme	systémique	699	mg/kg/jour		
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	699	mg/kg/jour		
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	603	mg/m ³		
3	hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cyclènes, <5% n-hexane			64742-49-0 921-024-6			
	orale	(chronique) à long terme	systémique	699	mg/kg/jour		
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	699	mg/kg/jour		
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	608	mg/m ³		
4	Hydrocarbures, C6, isoalcanes, >5% n-hexane			64742-49-0 931-254-9			
	orale	(chronique) à long terme	systémique	1301	mg/kg/jour		
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	1377	mg/kg/jour		
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	1131	mg/m ³		
5	Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques			- 927-510-4			
	orale	(chronique) à long terme	systémique	149	mg/kg/jour		
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	149	mg/kg/jour		
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	447	mg/m ³		
6	cyclohexane			110-82-7 203-806-2			
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	2016	mg/kg		
	par inhalation	à court terme (aiguë)	local	700	mg/m ³		
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	700	mg/m ³		
	par inhalation	(chronique) à long terme	local	700	mg/m ³		
7	n-hexane			110-54-3 203-777-6			
	orale	(chronique) à long terme	systémique	4	mg/kg		
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	5,3	mg/kg		
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	16	mg/m ³		

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : Powder-Spray

Code produit: SA00661

Version actuelle: 6.0.0, établi le: 29.11.2018

Version remplacée: 5.0.0, établi le: 28.11.2018

Région: FR

valeurs PNEC

N°	Dénomination de la substance		N° CAS / CE	
	compartiment écologique	Type	Valeur	
1	oxyde de zinc		1314-13-2 215-222-5	
	Eau	eau douce	20,6	µg/L
	concerne : Zn			
	Eau	eau marine	6,1	µg/L
	concerne : Zn			
	Eau	eau douce sédiment	117,8	mg/kg
	Eau	eau marine sédiment	56,5	mg/kg
	concerne : Zn, poids sec			
	sol	-	35,6	mg/kg
	concerne : Zn, poids sec			
	station d'épuration des eaux résiduaires (STP)	-	100	µg/L
2	cyclohexane		110-82-7 203-806-2	
	Eau	eau douce	0,207	mg/L
	Eau	eau marine	0,207	mg/L
	Eau	eau douce sédiment	3,267	mg/kg
	Eau	eau marine sédiment	3,267	mg/kg
	sol	-	2,99	mg/kg

8.2 Contrôle de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Veiller à une ventilation adéquate, si possible, par aspiration aux postes de travail et par une extraction générale convenable. Si cette ventilation est insuffisante pour maintenir les concentrations des particules et des vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition, porter des appareils respiratoires.

Equipement de protection individuelle

Protection respiratoire

Utiliser un appareil respiratoire approprié lorsque la concentration des solvants dans l'air excède les valeurs limites admissibles. Demi-masque avec combinaison de filtre, au moins de la classe de filtre A1P2 ou masque de protection à la respiration avec ventilation externe.

Protection des yeux / du visage

Lunettes de protection (EN 166)

Protection des mains

En cas de risque de contact du produit avec la peau, il est suffisant d'utiliser des gants de protection homologués par ex. conformes à la norme EN 374. En cas de contacts prolongés ou répétés: Des crèmes protectrices peuvent être utilisées pour les parties exposées de la peau. Voir les informations transmises par le fabricant.

Matériau approprié

NBR

Épaisseur du matériel

0,4 mm

Temps de passage

>=

240 min

Divers

Vêtements de travail résistants aux produits chimiques.

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat/Couleur
Aérosol
blanc
Odeur
de solvant

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : Powder-Spray

Code produit: SA00661

Version actuelle: 6.0.0, établi le: 29.11.2018

Version remplacée: 5.0.0, établi le: 28.11.2018

Région: FR

Seuil d'odorat	
Donnée non disponible.	
pH	
Donnée non disponible.	
Point d'ébullition / Zone d'ébullition	
Valeur	< -20 °C
Source	Fabricant
Point de fusion / Zone de fusion	
Donnée non disponible.	
Point de décomposition / Zone de décomposition	
Donnée non disponible.	
Point d'éclair	
Valeur	< -20 °C
Source	Fabricant
Température d'inflammation	
Valeur	> 200 °C
Source	Fabricant
Température d'auto-inflammabilité	
Donnée non disponible.	
Propriétés comburantes	
Donnée non disponible.	
Propriétés explosives	
Donnée non disponible.	
Inflammabilité (solide, gaz)	
Donnée non disponible.	
Limites inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité;	
Valeur	% en vol
Limites supérieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	
Valeur	12,5 % en vol
Source	Fabricant
Pression de vapeur	
Donnée non disponible.	
Densité de vapeur	
Donnée non disponible.	
Taux d'évaporation	
Donnée non disponible.	
Densité relative	
Donnée non disponible.	
Densité	
Valeur	0,667 g/cm ³
Source	Fabricant
Solubilité dans l'eau	
Source	Fabricant
Remarque/s	insoluble

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : Powder-Spray

Code produit: SA00661

Version actuelle: 6.0.0, établi le: 29.11.2018

Version remplacée: 5.0.0, établi le: 28.11.2018

Région: FR

Solubilité(s)

Donnée non disponible.

Coefficient de partage: n-octanol/eau

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	n-hexane	110-54-3	203-777-6
log Pow		4	
Température de référence		20	°C
Source	ECHA		

Viscosité

Donnée non disponible.

9.2 Autres informations

Autres informations

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses si utilisé conformément au mode d'emploi.

10.2 Stabilité chimique

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse n'est connue.

10.4 Conditions à éviter

Donnée non disponible.

10.5 Matières incompatibles

Tenir à l'écart d'agents oxydants et de matières fortement acides ou basiques afin d'éviter des réactions exothermiques.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Donnée non disponible.

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : Powder-Spray

Code produit: SA00661

Version actuelle: 6.0.0, établi le: 29.11.2018

Version remplacée: 5.0.0, établi le: 28.11.2018

Région: FR

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité orale aiguë			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	oxyde de zinc	1314-13-2	215-222-5
DL50	>	5000	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 401		
Source	ECHA		
2	Hydrocarbures, C6, isoalcanes, >5% n-hexane	64742-49-0	931-254-9
DL50	>	5000	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 401		
Source	ECHA		
3	Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques -		927-510-4
DL50	>	5840	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
Source	ECHA		
4	cyclohexane	110-82-7	203-806-2
DL50	>	5000	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 401		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
5	n-hexane	110-54-3	203-777-6
DL50		24	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 401		
Source	ECHA		

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : Powder-Spray

Code produit: SA00661

Version actuelle: 6.0.0, établi le: 29.11.2018

Version remplacée: 5.0.0, établi le: 28.11.2018

Région: FR

Toxicité dermale aiguë			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	oxyde de zinc	1314-13-2	215-222-5
DL50	>	2000	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 402		
Source	ECHA		
2	Hydrocarbures, C6, isoalcanes, >5% n-hexane	64742-49-0	931-254-9
DL50	>	3350	mg/kg de poids corporel
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 402		
Source	ECHA		
3	Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques	-	927-510-4
DL50	> 2800	- 3100	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
Source	ECHA		
4	cyclohexane	110-82-7	203-806-2
DL50	>	2000	mg/kg de poids corporel
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 402		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : Powder-Spray

Code produit: SA00661

Version actuelle: 6.0.0, établi le: 29.11.2018

Version remplacée: 5.0.0, établi le: 28.11.2018

Région: FR

Toxicité aiguë par inhalation			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	oxyde de zinc	1314-13-2	215-222-5
CL50	>	5,7	mg/l
Durée d'exposition		4	h
Etat d'agrégation	Poussière/Brouillard		
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 403		
Source	ECHA		
2	Hydrocarbures, C6-C7, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane	64742-49-0	926-605-8
CL50	>	25,2	mg/l
Durée d'exposition		4	h
Etat d'agrégation	Vapeur		
Espèces	rat		
Source	ECHA		
3	hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cyclènes, <5% n-hexane	64742-49-0	921-024-6
CL50	>	25,2	mg/l
Durée d'exposition		4	h
Etat d'agrégation	Vapeur		
Espèces	rat		
Source	ECHA		
4	Hydrocarbures, C6, isoalcanes, >5% n-hexane	64742-49-0	931-254-9
CL50	>	259	mg/l
Durée d'exposition		4	h
Etat d'agrégation	Vapeur		
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 403		
Source	ECHA		
5	Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques -	-	927-510-4
CL50	>	23,3	mg/l
Durée d'exposition		4	h
Etat d'agrégation	Vapeur		
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 403		
Source	ECHA		
6	cyclohexane	110-82-7	203-806-2
CL50	>	19,07	mg/l
Durée d'exposition		4	h
Etat d'agrégation	Poussière/Brouillard		
Espèces	rat		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : Powder-Spray

Code produit: SA00661

Version actuelle: 6.0.0, établi le: 29.11.2018

Version remplacée: 5.0.0, établi le: 28.11.2018

Région: FR

Corrosion cutanée/irritation cutanée			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	oxyde de zinc	1314-13-2	215-222-5
	Espèces	lapin	
	Méthode	OCDE 404	
	Source	ECHA	
	Évaluation	Non irritant	
2	Hydrocarbures, C6-C7, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane	64742-49-0	926-605-8
	Espèces	lapin	
	Méthode	OCDE 404	
	Source	ECHA	
	Évaluation	irritant	
3	hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cyclènes, <5% n-hexane	64742-49-0	921-024-6
	Espèces	lapin	
	Méthode	OCDE 404	
	Source	ECHA	
	Évaluation	irritant	
4	Hydrocarbures, C6, isoalcanes, >5% n-hexane	64742-49-0	931-254-9
	Durée d'exposition	4	h
	Espèces	lapin	
	Méthode	OCDE 404	
	Source	ECHA	
	Évaluation	Non irritant	
	Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification sont remplis.	
5	Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques	-	927-510-4
	Espèces	lapin	
	Méthode	OCDE 404	
	Source	ECHA	
	Évaluation	Irritant	
Lésions oculaires graves/irritation oculaire			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	oxyde de zinc	1314-13-2	215-222-5
	Espèces	lapin	
	Méthode	OCDE 405	
	Source	ECHA	
	Évaluation	Non irritant	
2	Hydrocarbures, C6, isoalcanes, >5% n-hexane	64742-49-0	931-254-9
	Durée d'exposition	72	h
	Espèces	lapin	
	Méthode	OCDE 405	
	Source	ECHA	
	Évaluation	Non irritant	
3	Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques	-	927-510-4
	Espèces	lapin	
	Source	ECHA	
	Évaluation	Non irritant	

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : Powder-Spray

Code produit: SA00661

Version actuelle: 6.0.0, établi le: 29.11.2018

Version remplacée: 5.0.0, établi le: 28.11.2018

Région: FR

Sensibilisation respiratoire ou cutanée			
N°	Nom du produit		
1	Powder-Spray		
Voie d'exposition		Peau	
Source		Fabricant	
Remarque/s		Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.	
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
2	oxyde de zinc	1314-13-2	215-222-5
Voie d'exposition		Voies respiratoires	
Source		ECHA	
Évaluation		non sensibilisant	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
Mutagenicité sur les cellules germinales			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Hydrocarbures, C6-C7, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane	64742-49-0	926-605-8
Voie d'exposition		par inhalation	
Type d'examen		Chromosome aberration test	
Espèces		rat	
Méthode		OECD 475	
Source		ECHA	
2	Hydrocarbures, C6, isoalcanes, >5% n-hexane	64742-49-0	931-254-9
Type d'examen		essai de mutation génétique	
Espèces		Salmonella typhimurium	
Méthode		OECD 471	
Source		ECHA	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
Voie d'exposition		par inhalation	
Type d'examen		Chromosome aberration test	
Espèces		rat	
Méthode		OECD 475	
Source		ECHA	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
3	n-hexane	110-54-3	203-777-6
Espèces		Salmonella typhimurium TA98, TA100, TA1535, TA1537	
Méthode		OECD 471	
Source		ECHA	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : Powder-Spray

Code produit: SA00661

Version actuelle: 6.0.0, établi le: 29.11.2018

Version remplacée: 5.0.0, établi le: 28.11.2018

Région: FR

Toxicité pour la reproduction			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Hydrocarbures, C6-C7, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane	64742-49-0	926-605-8
Voie d'exposition		par inhalation	
NOAEC		9000	ppm
Type d'examen	Etude sur 2 générations		
Espèces	rat		
Méthode	OECD 416		
Source	ECHA		
2	Hydrocarbures, C6, isoalcanes, >5% n-hexane	64742-49-0	931-254-9
Voie d'exposition		par inhalation	
NOAEC		9000	ppm
Durée d'exposition		13	semaines
Type d'examen	Etude sur 2 générations		
Espèces	rat		
Méthode	OECD 416		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
3	n-hexane	110-54-3	203-777-6
Espèces	rat		
Méthode	OECD 416		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

Cancérogénicité			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Hydrocarbures, C6-C7, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane	64742-49-0	926-605-8
Voie d'exposition		par inhalation	
NOAEC		3000	ppm
Espèces	rat		
Méthode	OECD 451		
Source	ECHA		
2	Hydrocarbures, C6, isoalcanes, >5% n-hexane	64742-49-0	931-254-9
Voie d'exposition		par inhalation	
NOAEC		9016	ppm
Durée d'exposition		2	année(s)
Espèces	souris		
Méthode	OECD 451		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : Powder-Spray

Code produit: SA00661

Version actuelle: 6.0.0, établi le: 29.11.2018

Version remplacée: 5.0.0, établi le: 28.11.2018

Région: FR

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique		
Donnée non disponible.		

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée		
---	--	--

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Hydrocarbures, C6-C7, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane	64742-49-0	926-605-8

Voie d'exposition	par inhalation		
NOAEC		14000	mg/m ³
Durée d'exposition		8	h
Espèces	rat		
Source	ECHA		

2	hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cyclènes, <5% n-hexane	64742-49-0	921-024-6
---	---	------------	-----------

Voie d'exposition	par inhalation		
NOAEC		14000	mg/m ³
Espèces	rat		
Source	ECHA		

3	Hydrocarbures, C6, isoalcanes, >5% n-hexane	64742-49-0	931-254-9
---	---	------------	-----------

Voie d'exposition	par inhalation		
NOAEC		2984	ppm
Durée d'exposition		13	semaines
Espèces	souris		
Organe cible	le foie, les reins		
Méthode	OECD 413		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

Voie d'exposition	par inhalation		
NOAEC		8992	ppm
Durée d'exposition		13	semaines
Espèces	souris		
Méthode	OECD 413		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

Danger par aspiration		
Donnée non disponible.		

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : Powder-Spray

Code produit: SA00661

Version actuelle: 6.0.0, établi le: 29.11.2018

Version remplacée: 5.0.0, établi le: 28.11.2018

Région: FR

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité sur les poissons (aigüe)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Hydrocarbures, C6-C7, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane	64742-49-0	926-605-8
LL50		11,4	mg/l
Durée d'exposition		96	h
Espèces	Oncorhynchus mykiss		
Méthode	OCDE 203		
Source	ECHA		
2	hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cyclènes, <5% n-hexane	64742-49-0	921-024-6
CL50		11,4	mg/l
Durée d'exposition		96	h
Espèces	Oncorhynchus mykiss		
Méthode	OCDE 203		
Source	ECHA		
3	Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques -		927-510-4
LL50	>	13,4	mg/l
Durée d'exposition		96	h
Espèces	Oncorhynchus mykiss		
Méthode	OCDE 203		
Source	ECHA		
4	cyclohexane	110-82-7	203-806-2
CL50		4,53	mg/l
Durée d'exposition		96	h
Espèces	Pimephales promelas		
Méthode	OCDE 203		
Source	ECHA		

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : Powder-Spray

Code produit: SA00661

Version actuelle: 6.0.0, établi le: 29.11.2018

Version remplacée: 5.0.0, établi le: 28.11.2018

Région: FR

Toxicité sur les poissons (chronique)

Donnée non disponible.

Toxicité pour les daphnies (aigüe)

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Hydrocarbures, C6-C7, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane	64742-49-0	926-605-8
LE50		3	mg/l
Durée d'exposition		48	h
Espèces	Daphnia magna		
Méthode	OCDE 202		
Source	ECHA		
2	hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cyclènes, <5% n-hexane	64742-49-0	921-024-6
LE50		3	mg/l
Durée d'exposition		48	h
Espèces	Daphnia magna		
Méthode	OCDE 202		
Source	ECHA		
3	Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques -	-	927-510-4
CE50		3	mg/l
Durée d'exposition		48	h
Espèces	Daphnia magna		
Méthode	OCDE 202		
Source	ECHA		
4	cyclohexane	110-82-7	203-806-2
CE50		0,9	mg/l
Durée d'exposition		48	h
Espèces	Daphnia magna		
Méthode	OCDE 202		
Source	ECHA		

Toxicité pour les daphnies (chronique)

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	oxyde de zinc	1314-13-2	215-222-5
NOEC		82	µg/l
Durée d'exposition		7	jour(s)
Espèces concerne	Daphnia magna		
Source	pH 6.0 CSR		

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : Powder-Spray

Code produit: SA00661

Version actuelle: 6.0.0, établi le: 29.11.2018

Version remplacée: 5.0.0, établi le: 28.11.2018

Région: FR

Toxicité pour les algues (aigüe)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	oxyde de zinc	1314-13-2	215-222-5
CE50		0,042	mg/l
Durée d'exposition		72	h
Espèces	Algues		
Source	Fabricant		
2	Hydrocarbures, C6-C7, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane	64742-49-0	926-605-8
LE50		1030	mg/l
Durée d'exposition		72	h
Espèces	Raphidocelis subcapitata		
Méthode	OCDE 201		
Source	ECHA		
3	hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cyclènes, <5% n-hexane	64742-49-0	921-024-6
LE50		30	mg/l
Durée d'exposition		72	h
Espèces	Pseudokirchneriella subcapitata		
Méthode	OCDE 201		
Source	ECHA		
4	Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques -	-	927-510-4
LE50	10	30	mg/l
Durée d'exposition		72	h
Espèces	Pseudokirchneriella subcapitata		
Méthode	OCDE 201		
Source	ECHA		
5	cyclohexane	110-82-7	203-806-2
ErC50	>	4,425	mg/l
Durée d'exposition		72	h
Espèces	Pseudokirchneriella subcapitata		
Méthode	OCDE 201		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

Toxicité pour les algues (chronique)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	oxyde de zinc	1314-13-2	215-222-5
NOEC		19	µg/l
Durée d'exposition		7	jour(s)
Espèces concerne	Pseudokirchneriella subcapitata		
Source	pH 8.0 CSR		
2	cyclohexane	110-82-7	203-806-2
NOEC		0,9	mg/l
Durée d'exposition		72	h
Espèces	Pseudokirchneriella subcapitata		
Méthode	OECD 201		
Source	ECHA		

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : Powder-Spray

Code produit: SA00661

Version actuelle: 6.0.0, établi le: 29.11.2018

Version remplacée: 5.0.0, établi le: 28.11.2018

Région: FR

Toxicité sur bactéries

Donnée non disponible.

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Hydrocarbures, C6-C7, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane	64742-49-0	926-605-8
Type	biodégradabilité aérobie		
Valeur		98	%
Durée		28	jour(s)
Méthode	OCDE 301 F		
Source	ECHA		
Évaluation	facilement dégradable		
2	hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cyclènes, <5% n-hexane	64742-49-0	921-024-6
Valeur		98	%
Durée		28	jour(s)
Méthode	OCDE 301 F		
Source	ECHA		
Évaluation	facilement biodégradable		
3	Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques -	-	927-510-4
Type	biodégradabilité aérobie		
Valeur		83	%
Durée		28	jour(s)
Méthode	OCDE 301 F		
Source	ECHA		
Évaluation	facilement biodégradable		

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage: n-octanol/eau

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	n-hexane	110-54-3	203-777-6
log Pow		4	
Température de référence		20	°C
Source	ECHA		

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Donnée non disponible.

12.6 Autres effets néfastes

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Code de déchets 20 01 22 aérosols

Les numéros de code de déchets mentionnés selon le catalogue européen des déchets tiennent lieu de recommandation. Une détermination définitive doit être effectuée en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

Seulement les cuvettes d'aérosol complètement vidées passer à la récupération des matières secondaires doit

Emballage

Après utilisation, les emballages doivent être vidés le plus complètement possible; après nettoyage approprié, ils peuvent être réutilisés. Les emballages non nettoyables doivent être éliminés en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : Powder-Spray

Code produit: SA00661

Version actuelle: 6.0.0, établi le: 29.11.2018

Version remplacée: 5.0.0, établi le: 28.11.2018

Région: FR

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Transport ADR/RID/ADN

Classe	2
Code de classification	5F
Numéro ONU	UN1950
Nom technique	AÉROSOLS
Code de restriction en tunnels	D
Étiquette	2.1
Marque "matière dangereuse pour l'environnement"	Signe conventionnel "poisson et arbre"

14.2 Transport IMDG

Classe	2
Numéro ONU	UN1950
Nom et description	AEROSOLS
Sources de danger	Hydrocarbons, C6, isoalkanes, <5% n-hexane
EmS	F-D, S-U
Étiquettes	2.1
Marque "matière dangereuse pour l'environnement"	Signe conventionnel "poisson et arbre"
Remarque/s	Emballage externe (caisses ou cartons) doit correspondre au moins aux Directives pour la groupe d'emballage II.

14.3 Transport ICAO-TI / IATA

Classe	2.1
Numéro ONU	UN1950
Nom et description	Aerosols, inflammable
Étiquettes	2.1
Remarque/s	Emballage externe (caisses ou cartons) doit correspondre au moins a la groupe d'emballage II (IATA - directive 5.2 PI203).

14.4 Autres informations

Donnée non disponible.

14.5 Dangers pour l'environnement

Informations sur les risques pour l'environnement, si pertinents, voir 14.1 - 14.3.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Donnée non disponible.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non pertinent

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : Powder-Spray

Code produit: SA00661

Version actuelle: 6.0.0, établi le: 29.11.2018

Version remplacée: 5.0.0, établi le: 28.11.2018

Région: FR

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlements UE

Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XIV (Liste des substances soumises à autorisation)

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les fournisseurs en amont, le produit ne contient aucune substance considérée comme soumise à l'obligation d'autorisation incluse à l'annexe XIV (liste des substances soumises à autorisation) du Règlement Reach (CE) 1907/2006.

Liste des substances candidates REACH dites extrêmement préoccupantes (SVHC) à soumettre à la procédure d'homologation

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les sous-traitants,, le produit ne contient pas de substances considérées des substances à inclure à l'annexe XIV (liste, voire classement des substances soumises à une autorisation) selon les articles 57 et 59 du règlement REACH (CE) 1907/2006.

Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XVII: RESTRICTIONS APPLICABLES À LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHÉ ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PRÉPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX

Le produit est soumis à restriction selon l'annexe XVII du règlement REACH (CE) 1907/2006 .

N° 3

le produit contient le(s) suivant(es) substances, auxquelles s'applique l' annexe XVII du règlement (CE) 1907/2006.

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE	N°
1	cyclohexane	110-82-7	203-806-2	57

DIRECTIVE 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses

Le produit est soumis à l'annexe I, partie 1, catégorie de danger :

E2, P3a

Si les propriétés de la substance/produit donnent lieu à plusieurs classifications, on applique, aux fins du Règlement 2012/18/UE, les seuils les plus bas fixés dans la partie 1 ou dans la partie 2 de l'annexe I.

Directive 2010/75/UE relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution)

Teneur en VOC	83,111 %
Valeur VOC	552,68 g/l
	5

Autres prescriptions

Les prescriptions nationales en matière sanitaire et de prévention des accidents ou de maladies professionnelles s'appliquent lors de l'utilisation du produit.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Sources des données utilisées pour l'établissement de la fiche:

Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) dans sa version respective actuellement en vigueur.

Directives CE 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/CE

Listes nationales sur les valeurs limites pour l'air applicables dans les différents pays dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Règlements sur les transports d'après ADR, RID, IMDG, IATA dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Les sources de données évaluées pour la détermination des données physiques, toxicologiques et écotoxicologiques sont indiquées dans les sections respectives.

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : Powder-Spray

Code produit: SA00661

Version actuelle: 6.0.0, établi le: 29.11.2018

Version remplacée: 5.0.0, établi le: 28.11.2018

Région: FR

Texte intégral des phrases H et EUH mentionnées aux sections 2 et 3 (si non cité dans ces sections).

H220	Gaz extrêmement inflammable.
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H280	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H361f	Susceptible de nuire à la fertilité.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Notes relatives à l'identification, à la classification et à l'étiquetage des substances et mélanges ((CE) No 1272/2008, Annexe VI)

C	Certaines substances organiques peuvent être commercialisées soit sous une forme isomérique bien définie, soit sous forme de mélange de plusieurs isomères. Dans ces cas-là, le fournisseur doit préciser sur l'étiquette si la substance est un isomère spécifique ou un mélange d'isomères.
U	Lorsqu'ils sont mis sur le marché, les gaz doivent être classés comme «gaz sous pression» dans l'un des groupes suivants: «gaz comprimé», «gaz liquéfié», «gaz liquéfié réfrigéré» ou «gaz dissous». L'affectation dans un groupe dépend de l'état physique dans lequel le gaz est emballé et, par conséquent, doit s'effectuer au cas par cas.

Service ayant établi cette fiche de données de sécurité

UMCO GmbH

Tel.: +49 40 / 555 546 300 Fax: +49 40 / 555 546 357 e-mail: umco@umco.de

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Modifications / suppléments:

Les modifications par rapport à l'édition précédente sont indiquées à gauche de la page.

Le présent document est protégé par la loi sur les droits d'auteur. Toute altération ou reproduction nécessite l'accord explicite préalable de la société UMCO GmbH.

Prod-ID 20567